

Déclaration de Performance Extra-Financière 2022-2023



Sommaire

La gouvernance RSE	3	4	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	21	
Des valeurs historiques au service de nos ambitions	8	4.1	Dans le domaine environnemental	21	
L'exercice 2022-2023 marque une avancée majeure dans notre ambition RSE	8	4.2	Dans le domaine lié au gaspillage alimentaire, à la lutte contre la précarité alimentaire, au respect du bien-être animal et à une alimentation responsable, équitable et durable	23	
1	MODÈLE D'AFFAIRES	12	4.3	Dans le domaine social et sociétal	23
Un modèle d'affaire tourné vers la satisfaction de nos parties prenantes	14	4.4	Dans le domaine de l'éthique des affaires	28	
Un modèle d'affaire qui crée de la valeur durable	14	4.5	Dans le domaine du respect des droits de l'homme	29	
Un modèle d'affaire qui repose sur six politiques	14	4.6	Dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale	30	
2	TAXONOMIE DURABLE EUROPÉENNE	15	5	RÉSULTAT DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	30
Activités principales	15	5.1	Dans le domaine social et sociétal	30	
CAPEX et OPEX	15	5.2	Dans le domaine de la Gouvernance	30	
Respect des critères d'examen technique et de DNSH	16	5.3	Dans le domaine environnemental	31	
Tableaux réglementaires	16	6	PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA DPEF	32	
3	PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET OPPORTUNITÉS	19	Périmètre de reporting	32	
3.1	Dans le domaine environnemental	19	7	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	32
3.2	Dans le domaine social et sociétal	20	Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes	34	
3.3	Dans le domaine de la lutte contre la corruption	20			
3.4	Dans le domaine du respect des droits de l'homme	21			
3.5	Dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale	21			

PRÉAMBULE

Paris, le 4 décembre 2023

De par sa taille, le groupe EXEL Industries est soumis à la publication d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), conformément aux articles L.225-102-1, R.10-29 et R.22-10-36 du Code de commerce.

Ainsi, ce chapitre présente, après l'introduction, le modèle d'affaires du Groupe (4.1 et 1.3), ses principaux risques extra-financiers et opportunités (4.3), la taxonomie durable européenne (4.2), les politiques mises en œuvre (4.4) et les résultats de ces politiques avec des indicateurs de performance (4.5), conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105, L.22-10 36 du Code de commerce.

La gouvernance RSE

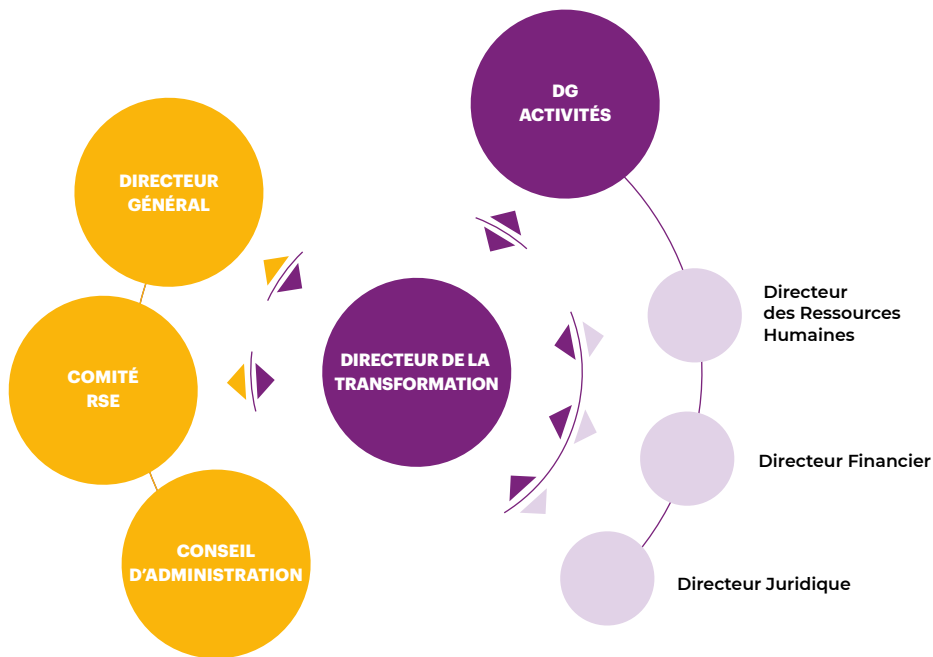
Sous l'égide du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, les sociétés du groupe EXEL Industries poursuivent l'objectif de développer une stratégie RSE ambitieuse dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance.

La gouvernance RSE du Groupe est la suivante :

- ▶ le Comité RSE, mis en place depuis le 25 mai 2022, évalue l'avancement de la feuille de route et rapporte au Conseil d'Administration ;
- ▶ le Directeur de la Transformation Durable propose au Directeur Général les orientations de la stratégie RSE du Groupe, fruit d'un

travail collaboratif conduit avec les Directeurs Généraux des activités et leurs responsables RSE ainsi que les Directions de la holding. Il prépare les réunions du Comité RSE ;

- ▶ une commission RSE réunit les responsables de chacune de nos sociétés une fois tous les trois mois afin de partager et prendre position sur les outils, méthodes et l'intégration de la réglementation au sein de nos politiques. C'est un moment important qui permet au Groupe d'accélérer grâce au partage des meilleures pratiques.



Des valeurs historiques au service de nos ambitions

- ▶ Service Client ;
- ▶ Amour du Produit, Innovation ;
- ▶ Excellence, Professionnalisme ;
- ▶ Confiance, Initiative ;
- ▶ Franchise, Transparence ;
- ▶ Esprit d'équipe ;
- ▶ Fierté d'appartenance ;
- ▶ Comportement responsable (RSE).

Depuis toujours, le Groupe et ses sociétés peuvent s'appuyer sur des valeurs propices à faire naître des solutions innovantes pour créer de la valeur durable.

Sa capacité d'innovation reflétée par le nombre de dépôt de brevets, les investissements en matière de R&D, collaborations avec les universités et les écoles d'ingénieurs, développement de partenariats avec les start-up, les entrepreneurs individuels et les incubateurs constitue un facteur déterminant pour trouver les solutions aux défis RSE contemporains.

L'exercice 2022-2023 marque une avancée majeure dans notre ambition RSE

Notre ambition tient en une seule phrase « une proposition de valeur plus durable et désirable ».

L'année 2022-2023 s'est traduite par des avancées majeures en ce qui concerne l'identification et la traduction des enjeux ESG dans notre stratégie. Nous avons réalisé des matrices de matérialité qui couvrent l'ensemble de nos trois domaines d'activité. La démarche a été conduite au niveau des sociétés puis agrégée par division et au niveau Groupe.

Identification des principaux enjeux ESG

Tout d'abord nous avons conduit un travail minutieux d'identification des principaux enjeux ESG sur la base de référentiels sectoriels et de benchmarks qui ont été mis en perspective avec des objectifs comme ceux des Nations Unies, des accords de Paris, de la Politique Agricole Commune pour n'en citer que quelques-uns.

Ce sont au total 29 enjeux qui ont été sélectionnés dans le but d'évaluer leur impact, les risques et les opportunités qu'ils font peser sur les activités du Groupe.

	Thématiques ESG	N°	Enjeux RSE
Environnement	Climat (atténuation)	1	Consommation d'énergie et émissions de GES liés à l'utilisation des produits
	Climat (atténuation)	2	Consommation d'énergie et émissions de GES liés aux opérations (transport et logistique)
	Climat (atténuation)	3	Consommations d'énergies et GES liés à la production (matières premières et usines)
	Climat (adaptation)	4	Vulnérabilité des usines et des activités des clients aux conséquences et aléas liés au changement climatique
	Pollutions, Eau, Déchets	5	Prévention des pollutions industrielles, réduction des rejets, déchets, et consommations d'eau
	Pollutions	6	Déchets et pollutions liés au packaging des produits (plastique, papier, cartons, etc.)
	Biodiversité et écosystèmes	7	Prévention des pollutions liées à la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques
	Biodiversité et écosystèmes	8	Déchets et pollutions liés à la fin de vie des produits (pollution plastique)
	Biodiversité et écosystèmes	9	Protection de la biodiversité et des écosystèmes
	Eau	10	Consommations d'eau liées à la production (usines)
	Eau	11	Consommations d'eau liées à l'utilisation
	Économie circulaire et ressources	12	Éco-conception et utilisation soutenable des ressources (matières recyclées, biosourcées)
	Économie circulaire et ressources	13	Circularité des produits (réparation, collecte et recyclabilité, remise à neuf, occasion, etc.)
Social et sociétal	Collaborateurs	14	Conditions de travail, rémunération et dialogue social
	Collaborateurs	15	Santé et sécurité au travail
	Collaborateurs	16	Attractivité, rétention des collaborateurs
	Collaborateurs	17	Formation et développement du capital humain
	Collaborateurs	18	Diversité, inclusion, non-discrimination et handicap
	Utilisateurs, Communautés affectées	19	Protection de la santé et sécurité des utilisateurs
	Utilisateurs	20	Éducation et sensibilisation des utilisateurs
Gouvernance	Pratiques d'affaires responsables	21	Ancrage local et relations avec les parties prenantes
	Pratiques d'affaires responsables	22	Achats et approvisionnement responsables (droits humains, impacts environnementaux)
	Pratiques d'affaires responsables	23	Éthique des affaires
	Pratiques d'affaires responsables	24	Conformité réglementaire et des produits
	Pratiques d'affaires responsables	25	Protection des données
	Pratiques d'affaires responsables	26	Intégration de la RSE dans la stratégie et incarnation par la Direction
Métier	Modèle d'affaires	27	Développement de technologies pour limiter les impacts environnementaux des produits lors de l'utilisation
	Modèle d'affaires	28	Transformation et adaptation des produits vers une mutation agroécologique du système agricole
	Modèle d'affaires	29	Adaptation du modèle d'affaires vers le <i>leasing</i> et l'économie de la fonctionnalité

Nous avons ensuite dressé la liste des parties prenantes qui ont été sollicitées et qui sont au nombre de huit :

- ▶ management/Direction ;
- ▶ employés/représentant du personnel ;
- ▶ clients et consommateurs ;
- ▶ fournisseurs ;
- ▶ communauté financière ;
- ▶ experts sectoriels ;
- ▶ institutions publiques ;
- ▶ institutions scientifiques.

Toutes les parties prenantes sélectionnées ont été sollicitées sous la forme d'entretiens individuels ou d'envoi de questionnaires afin d'identifier et de hiérarchiser de quelle façon nos activités les impactent. Nous leur avons aussi demandé d'évaluer comment ils perçoivent notre performance actuelle en termes de solutions apportées par nos sociétés.

Des ateliers collaboratifs ont enfin été organisés où chaque Comité de Direction de nos sociétés a évalué comment les enjeux sélectionnés affectent leur activité sur cinq dimensions :

- ▶ CA et cash ;
- ▶ réputation ;
- ▶ satisfaction des employés ;
- ▶ satisfaction des distributeurs et clients ;
- ▶ réglementation.



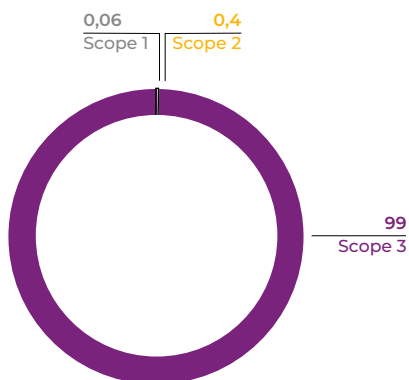
Nos sociétés disposent donc de la liste de leurs enjeux spécifiques dont certains sont communs avec d'autres sociétés du Groupe.

Au niveau du Groupe, cela nous a permis de regrouper et synthétiser les 29 enjeux en neuf enjeux stratégiques prioritaires qui sont repris dans le paragraphe 4.1

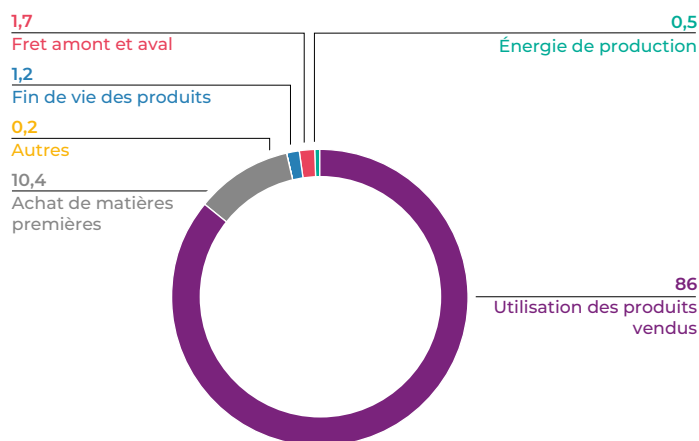
Bilans carbone sur les scopes 1, 2 et 3

Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons fait des bilans carbone englobant les scopes 1, 2 et 3 (amont et aval) de nos trois principales activités couvrant 90 % du chiffre d'affaires. Les émissions globales sur la période 2022-2023 représentent 1 801 249 tonnes eqCO₂, dont 27 460 tonnes eqCO₂ de transport amont et aval.

► Émissions par scope (%)



► Émissions par poste (%)



Hors ETW, HOLMER, NAUTISME et fin de vie des produits TRICOFLEX.

La méthodologie retenue a consisté à décomposer nos produits par poste de nomenclature, puis à évaluer la composition et la quantité de matière afin d'appliquer des facteurs d'émission les plus spécifiques possibles (issus de la base ADEME et Ecoinvent). En pratiquant de la sorte nous facilitons le futur travail d'identification des modalités et de fixation d'objectifs de décarbonation en assignant des parties de la nomenclature à des groupes de travail. Quand cette méthode n'a pas été possible, par exemple parce que la diversité de produits est trop importante, nous avons travaillé sur les types de matière utilisée en identifiant la quantité consommée à partir de nos bases achats, puis en y appliquant les facteurs de conversion adéquats.

Le résultat des bilans carbonés est publié selon la méthode du *GHG protocol* et du bilan réglementaire français.

À la suite des bilans, chaque société a commencé à inventorier les pratiques vertueuses permettant de réduire significativement les émissions pour chaque poste clé. Des études complémentaires ont été menées sur la faisabilité des initiatives identifiées, et sur leur impact à la fois environnemental et financier.

Les initiatives ainsi retenues font l'objet de différents plans d'action permettant l'accélération de leur déploiement pour celles déjà existantes, et de leur implémentation pour les initiatives disruptives.

Sur l'exercice 2023-2024, nous finirons de couvrir les sociétés manquantes afin de compléter les plans de réduction de nos émissions sur ces dernières.

Lorsque nous aurons consolidé les plans d'action et complété la couverture de nos sociétés, nous serons en mesure de communiquer les objectifs du Groupe, et ce au plus tard en date de publication du rapport de développement durable 2024-2025.

Les travaux réalisés sur les bilans carbone et les matrices de matérialité nous ont permis de définir nos enjeux prioritaires ainsi que le cadre de notre stratégie durable. Pour y répondre, l'ensemble des sociétés du Groupe travaille ardemment à la construction d'initiatives et d'objectifs ambitieux pour accélérer notre transformation.

Nous avons continué notre politique de financement durable qui nous conduit à avoir aujourd'hui 83 M€ de nos financements qui intègrent des objectifs ESG, soit 65 % de nos emprunts auprès d'établissements de crédit.

Enfin, depuis l'exercice 2021-2022, une part de la rémunération variable des *Tops Managers* est assise sur leurs actions dans le domaine de la RSE.

1 MODÈLE D'AFFAIRES

Notre modèle d'affaires (nos activités, les principaux marchés par géographie et typologie de clients, le positionnement concurrentiel, le positionnement dans la filière, les produits et services, les moyens de production) est développé ci-dessous.

Notre CRÉATION DE VALEUR

Nos ressources

CAPITAL FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

1094 M€ chiffre d'affaires
444 M€ fonds propres
27 pays implantations
117 M€ endettement financier net

CAPITAL HUMAIN

4 226 collaborateurs dans le monde (permanents et saisonniers)
127 apprentis
21 % de femmes

CAPITAL INTELLECTUEL

362 familles de brevets
362 familles de marques
1 977 titres déposés ou enregistrés
3,6 % chiffre d'affaires dédié aux dépenses R&D

CAPITAL SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Stratégie RSE affirmée au plus haut niveau
Label MORE
Certification BREEM

Nos activités

AGROÉQUIPEMENTS

Parmi les leaders mondiaux de la pulvérisation agricole, viticole et de l'arrachage de betteraves

LOISIRS

Des solutions efficaces au service des jardiniers amateurs et professionnels – Fabricant de bateaux de plaisance haut de gamme

INDUSTRIE

Expert mondial de la pulvérisation de peinture, de l'application de produits haute viscosité – Fabricant de tuyaux techniques

TENDANCES DE MARCHÉ

LE DÉFI CLIMATIQUE

QUI SOMMES-NOUS ?

EXEL Industries est un groupe familial français, dont l'ambition est de concevoir, fabriquer et commercialiser des biens d'équipement et services associés qui permettent à ses clients de gagner en efficacité, en productivité, ou de contribuer au plaisir de vivre, et d'atteindre leurs objectifs environnementaux et sociétaux. EXEL Industries emploie 3 931 personnes (en CDI), sur les cinq continents.

Nos atouts

- ▶ **GARDER LE CLIENT AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS**

- ▶ **INNOVER POUR CRÉER DES PRODUITS ET SOLUTIONS DURABLES**

- ▶ **VISER L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE DANS TOUTES NOS ACTIVITÉS**

- ▶ **ATTIRER ET FAIRE GRANDIR DES TALENTS**

- ▶ **RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOS ACTIVITÉS**

- ▶ **ASSURER LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE DU GROUPE DANS LA DURÉE**

Notre valeur partagée

COLLABORATEURS

257 M€ salaires et charges sociales
 Nos collaborateurs opèrent dans **33** pays
 Nombre de recrutements en CDI : **645**
18 % managers féminins

CONTRIBUTION À L'ÉCOSYSTÈME

Parmi les leaders sur nos marchés
 Présent commercialement dans **178** pays
26 M€ impôts et taxes
579 M€ volume d'achat

ACTIONNAIRES / INVESTISSEURS

+ 32 % performance du titre sur 1 an
314 M€ capitalisation boursière (au 30/09/2023)
94 M€ EBITDA récurrent
42 M€ résultat net
67 M€ résultat d'exploitation courant

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

28 M€ investissements industriels
83 M€ de financements indexés sur des critères RSE

LE DÉFI ALIMENTAIRE

LE DÉFI SOCIÉTAL

En ce qui concerne plus précisément la prise en compte des enjeux RSE dans nos choix stratégiques, nous adaptons progressivement notre modèle d'affaires. Les initiatives présentées ci-après dans le reste de la DPEF intègrent à des degrés variables ces nouvelles orientations. Comme évoqué précédemment, nous travaillons sur

les initiatives en lien avec nos nouvelles politiques dont certaines existaient déjà mais auraient besoin d'être revisitées et d'autres sont nouvelles. Ce travail sera totalement abouti et partagé dans notre rapport de développement durable 2024-2025.

Un modèle d'affaire tourné vers la satisfaction de nos parties prenantes

C'est un total de 348 parties prenantes, couvrant les six principaux pays d'implantation des maisons mères de nos sous-groupes et de leurs filiales qui ont été sondées. Nous avons ainsi recueilli de nombreuses informations qui nous permettent de mieux comprendre quelles sont leurs attentes, quels sont les enjeux qui nous rassemblent autour de l'ambition commune de création de valeur durable.

Nous avons retenu neuf enjeux stratégiques prioritaires :

- ▶ la décarbonation de nos activités et de nos produits ;
- ▶ le respect de la biodiversité ;
- ▶ la ressource hydrique ;
- ▶ l'économie circulaire ;
- ▶ attirer et fidéliser nos talents ;
- ▶ la santé et la sécurité de nos salariés et utilisateurs ;
- ▶ le bien-être au travail ;
- ▶ la conformité ;
- ▶ l'intégration de la RSE à la stratégie.

Un modèle d'affaire qui crée de la valeur durable

Créer de la valeur durable c'est concilier trois objectifs :

- ▶ **un objectif économique**, pour générer des flux de trésorerie plus compétitifs et résilients en adaptant notre modèle d'affaire aux nouveaux risques et opportunités ESG ;
- ▶ **un objectif social et sociétal** pour que le travail soit une activité agréable et sûre qui fédère les hommes et les femmes de nos entreprises autour de nos valeurs ;
- ▶ **un objectif environnemental** pour limiter l'impact de nos activités sur le réchauffement climatique, la biodiversité et la consommation d'eau.

Un modèle d'affaire qui repose sur six politiques

Développer des produits et des solutions qui créent de la valeur durable pour nos clients

- ▶ Notre credo « la bonne dose au bon endroit au bon moment » est pour nos clients le gage que nos solutions les aident à protéger leurs produits et leurs cultures tout en leur fournissant des avantages concurrentiels respectueux de l'environnement.
- ▶ Nos solutions de machines autonomes et/ou de fonctions automatisées les aident à relever leurs défis de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- ▶ Mettre à leur disposition des solutions d'économie circulaire qui contribuent à maintenir la valeur économique et la performance de leurs actifs au plus proche de celles du neuf, en proposant des produits fiables qui durent plus longtemps, se réparent et se rétrofitent mieux afin de conserver un impact minimal sur l'environnement.

Développer des produits et des solutions durables

- ▶ Développer des produits et des solutions qui réduisent notre leur empreinte carbone et celle de nos clients, et qui intègrent une part croissante de matériaux durables.
- ▶ Développer des produits qui aident nos clients à réduire leur impact sur la biodiversité.
- ▶ Développer des produits qui aident nos clients à réduire et à maîtriser leur consommation d'eau.

Utiliser des méthodes de fabrication durables qui réduisent les déchets et la consommation de ressources

- ▶ Optimiser les process de production afin de réduire les consommations et améliorer l'intensité énergétique de nos usines.
- ▶ Accroître la part d'énergies renouvelables ou décarbonées dans notre mix énergétique.
- ▶ Réduire les déchets grâce à des systèmes de valorisation interne ou à travers les filières de recyclage.

Un employeur responsable

- ▶ Travailler sans relâche sur la sécurité et la santé de nos collaborateurs et utilisateurs.
- ▶ Créer un environnement de travail agréable.
- ▶ Renforcer les programmes existants pour attirer et fidéliser nos salariés.

Compliance

- ▶ Conduite des affaires (Sapin II).
- ▶ Données personnelles (RGPD).

Intégration de la RSE dans la stratégie

Chaque politique est déclinée localement en initiatives

2 TAXONOMIE DURABLE EUROPÉENNE

Le règlement sur la taxonomie durable européenne est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables » sur le plan environnemental. En tant que groupe soumis à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 29a de la directive 2013/34/UE, le groupe EXEL Industries entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement sur la taxonomie de l'UE et doit ainsi communiquer dans quelle mesure ses activités sont associées à des activités économiques classées comme durables.

Les six objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie sont :

- ▶ l'atténuation du changement climatique ;
- ▶ l'adaptation au changement climatique ;

Activités principales

À la lecture du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, ainsi que du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, la Direction de la Transformation Durable, en collaboration avec les responsables RSE de chaque société, a examiné toutes les activités économiques potentiellement éligibles à la taxonomie sur les deux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il en ressort que sur l'ensemble de son périmètre de consolidation financier et extra-financier, les activités du groupe EXEL Industries ne sont pas éligibles au regard de la liste

CAPEX et OPEX

Cette année, nous avons structuré avec chacune des filiales nos processus d'identification des CAPEX et OPEX éligibles et alignés. À partir des 89 activités sur l'atténuation de changement climatique et des 96 activités sur l'adaptation au changement climatique, nous avons sélectionné une liste d'une dizaine d'activités applicables aux natures d'investissement du Groupe. Dans la continuité, les outils de reporting financiers ont intégré les différentes composantes taxonomiques, et ont fait l'objet de suivi trimestriel pour rendre effectif leur implémentation.

En 2023, la part des CAPEX éligibles à la taxonomie s'élève à 36,8 % des CAPEX totaux (vs 34 % en 2022).

Les CAPEX éligibles (10,4 M€) tels qu'intégrés au numérateur comprennent majoritairement des investissements effectués dans l'acquisition de bâtiment (7.7), de la flotte de véhicule (6.5), de la construction de bâtiments neufs (7.1) pour SAMES, de l'installation d'équipement favorisant l'efficacité énergétique (7.3) et de l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques (7.4) chez HOZELOCK.

Le montant des CAPEX (28,3 M€) intégrés au dénominateur est plus largement développé au chapitre 1 du présent DEU.

L'évolution des CAPEX éligibles tient principalement à la meilleure prise en compte des CAPEX réalisés sur les activités de construction de bâtiments neufs et d'équipement favorisant l'efficacité énergétique.

- ▶ l'utilisation durable et la production des ressources en eau et des ressources marines ;
- ▶ la transition vers une économie circulaire ;
- ▶ la prévention et la réduction de la pollution ;
- ▶ la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Jusqu'à présent, des critères de sélection techniques, ainsi que les DNSH (*Do No Significant Harm*) et les garanties sociales minimales ont été établis par la commission européenne pour les deux premiers objectifs relatifs au climat.

Pour la période de reporting 2022-2023, l'article 8 de l'acte délégué prévoit de reporter la proportion d'activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie, ainsi que leur alignement au regard des critères d'examen technique, dans le chiffre d'affaires total, les dépenses d'investissement (CAPEX) et certaines charges opérationnelles (OPEX).

publiée à ce jour par la Commission européenne qui priorise les activités les plus émettrices. En conséquence, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires du groupe EXEL Industries est de 0 %. D'autre part, en raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) considérées sont des postes qui ne sont pas associés à l'activité de production, mais qui contribuent individuellement néanmoins à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

En 2023, la part des CAPEX alignés au regard de la taxonomie représente 20,7 % des CAPEX éligibles, soit 6,3 % des CAPEX totaux.

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX qui est principalement composée des coûts se rapportant à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles.

À la suite des efforts effectués cette année pour structurer le volet taxonomique dans le reporting financier, nous avons été en mesure d'inclure les montants des OPEX éligibles et alignés contrairement à l'an passé.

Sur la base des travaux de consolidation menés à l'échelle du Groupe, les OPEX éligibles (4,9 M€) portent sur les activités de recherche et développement proche du marché (9.1) et sur la fabrication d'équipement pour la production et l'utilisation d'hydrogène (3.2). La part des OPEX éligibles représente 9,1 % des OPEX totaux d'EXEL Industries (54 M€).

A contrario, aucun OPEX aligné n'a été identifié en 2023.

Respect des critères d'examen technique et de DNSH

Les investissements ont été catégorisés selon la grille d'activité de la Taxonomie, et analysés au regard des critères d'examen technique. La méthodologie d'alignement utilisée vise à identifier les investissements réalisés dans :

- ▶ l'installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3) ;
- ▶ l'installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) (7.4) ;
- ▶ transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (6.5) : véhicules des catégories M1 et N1 dont les émissions sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules électriques et certains véhicules hybrides).

Le Groupe a mené les travaux permettant de vérifier le respect des critères DNSH et a notamment vérifié le respect du DNSH d'adaptation au changement climatique en effectuant une analyse des DNSH portés sur les activités 7.3 et 6.5. Il résulte de cette analyse qu'aucune sensibilité forte sur les actifs ciblés n'a été identifiée, de fait aucun impact financier n'a été jugé significatif.

Le Groupe opère principalement dans des zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Océanie) respectant les principes et les droits des dix conventions fondamentales cités dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et par la charte internationale des droits de l'homme. Par conséquent, nous pouvons raisonnablement assurer que les garanties sociales minimales sont respectées.

Tableaux réglementaires

Chiffre d'affaires

Code(s)	Chiffre d'affaires absolu (en euros)	Part du chiffre d'affaires (en %)	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (DNSH)										
			Atténuation du changement climatique (en %)	Adaptation au changement climatique (en %)	Ressources aquatiques et marines (en %)	Économie circulaire (en %)	Pollution (en %)	Biodiversité et écosystèmes (en %)	Atténuation du changement climatique O/N	Adaptation au changement climatique O/N	Ressources aquatiques et marines O/N	Économie circulaire O/N	Pollution O/N	Biodiversité et écosystèmes O/N	Garanties Minimales O/N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie, année N (en %)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie, année N-1 (en %)	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																					
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	N/A	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																					
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	0	0%																		
TOTAL (A.1 + A.2)	N/A	0	0%																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	1 094 265 672	100 %																		
TOTAL (A + B)	N/A	1 094 265 672	100 %																		

OPEX

Code(s)	OPEX absolu (en euros)	Part des OPEX (en %)	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH)							Part des OPEX alignées sur la Taxonomie, année N (en %)	Part des OPEX alignées sur la Taxonomie, année N-1 (en %)	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
			Atténuation du changement climatique (en %)	Adaptation au changement climatique (en %)	Ressources aquatiques et marines (en %)	Économie circulaire (en %)	Pollution (en %)	Biodiversité et écosystèmes (en %)	Atténuation du changement climatique O/N	Adaptation au changement climatique O/N	Ressources aquatiques et marines O/N	Économie circulaire O/N	Pollution O/N	Biodiversité et écosystèmes O/N	Garanties Minimales O/N					

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)

OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	N/A	N/A	N/A
---	-----	---	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----

A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)

Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	3,2	532 279	1%																	
Recherche, développement et innovation proches du marché	9,1	4 384 326	8,1%																	
OPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	4 916 605	9,1%																	
TOTAL (A.1 + A.2)	N/A	4 916 605	9,1%																	

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

OPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	49 086 395	90,9%
---	-----	------------	-------

TOTAL (A + B)	N/A	54 003 000	100,0%
----------------------	------------	-------------------	---------------

CAPEX

Code(s)	CAPEX absolu (en euros)	Part des CAPEX (en %)	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH)							Part des CAPEX alignées sur la Taxonomie, année N (en %)	Part des CAPEX alignées sur la Taxonomie, année N-1 (en %)	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
			Atténuation du changement climatique (en %)	Adaptation au changement climatique (en %)	Ressources aquatiques et marines (en %)	Économie circulaire (en %)	Pollution (en %)	Biodiversité et écosystèmes (en %)	Atténuation du changement climatique O/N	Adaptation au changement climatique O/N	Ressources aquatiques et marines O/N	Économie circulaire O/N	Pollution O/N	Biodiversité et écosystèmes O/N	Garanties Minimales O/N					
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	1 182 673	4,2 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		OUI		OUI	OUI		OUI	4,2 %	N/A	N/A	N/A
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	3.2	74 964	0,3 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %				OUI		OUI	0,3 %	N/A	N/A	N/A	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	498 518	1,8 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %				OUI		OUI	1,8 %	N/A	N/A	N/A	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments	7.4	32 810	0,1 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						OUI	0,1 %	N/A	N/A	N/A	
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	1 788 965	6,3 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %											
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	4 657 061	16,4 %																	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	3 060 102	10,8 %																	
Construction de bâtiments neufs	7.1	929 288	3,3 %																	
CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	8 646 451	30,5 %																	
TOTAL (A.1 + A.2)	N/A	10 435 416	36,8 %																	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
CAPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	17 896 584	63,2 %																	
TOTAL (A + B)	N/A	28 332 000	100,0 %																	

3 PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET OPPORTUNITÉS

EXEL Industries a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Chaque année, les entreprises d'EXEL Industries procèdent en leur sein à une analyse des risques et des opportunités à l'occasion de la présentation des budgets à la Direction Générale d'EXEL Industries.

L'année 2020-2021 a été marquée par un travail en profondeur visant à remettre à plat l'ensemble des risques susceptibles d'affecter le Groupe. Cette action a été menée à grande échelle auprès des *Tops Managers* du Groupe et de plus d'une centaine de collaborateurs. Articulée autour de l'analyse de chaque participant

et du partage collectif des conclusions selon un mode itératif, elle a abouti à la constitution d'une cartographie de l'ensemble des risques pour le Groupe. Cette démarche a été enrichie en 2022-2023 par une meilleure prise en compte des risques et opportunités à caractère ESG.

Cette cartographie a été établie en lien avec une matrice de risques qui mesure la gravité et la probabilité d'occurrences, ainsi que les matrices de matérialité des activités. Elle a aussi pris en compte les analyses émanant des différentes entités du groupe EXEL Industries, réalisées dans le cadre de l'ORM.

Cette analyse des risques est présentée au Comité d'Audit.

La cartographie des risques intègre en son sein les risques extra-financiers synthétisés dans le tableau ci-dessous et que nous développons ci-après.

RISQUES

E ENVIRONNEMENTAL	S SOCIAL ET SOCIÉTAL	S RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	G LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	G LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque de pollution des sols et de l'air ▶ Risque sur la biodiversité ▶ Risque de tassement des sols ▶ Risque lié au climat : réduction de l'empreinte carbone ▶ Risque relatif aux restrictions d'usage de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risques liés à la santé et à la sécurité au travail des salariés ▶ Risque lié à l'attractivité (apprentissage, handicap, mixité) ▶ Risque lié au maintien et au développement des compétences (formation, mobilité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Non-respect des droits humains fondamentaux (travail des enfants, discriminations) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque lié à la corruption et au trafic d'influence 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque de non-conformité aux lois et réglementations fiscales des pays dans lesquels le Groupe opère : <ul style="list-style-type: none"> • du fait de son implantation internationale • du fait de l'évolution rapide/défavorable de la fiscalité

3.1 Dans le domaine environnemental

Nos sites industriels étant essentiellement concernés par l'assemblage de composants achetés, les risques environnementaux décrits ici sont principalement ceux qui concernent les utilisateurs des équipements vendus par le Groupe.

Risque de pollution des sols et de l'air

Dans notre activité de pulvérisation agricole l'enjeu majeur de nos clients réside dans leur aptitude à conjuguer le respect de l'environnement sans dégrader les rendements. Afin d'atteindre cet objectif les marques du Groupe mettent à leur disposition des techniques d'agriculture de haute précision capables de réduire de 30 à 80 % l'utilisation de produits phytos destinés à combattre les trois fléaux majeurs de l'agriculture que sont les maladies des plantes (virus et champignons), les insectes ravageurs et les mauvaises herbes envahissantes.

Son activité étant liée à la pulvérisation, EXEL Industries a intégré depuis plusieurs années le risque lié à la restriction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Les produits appliqués par nos pulvérisateurs agricoles sont des produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ils comprennent notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides destinés à combattre ces maladies.

Ces produits sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, susceptibles de disparaître (en particulier le glyphosate), mais devront être remplacés par des produits alternatifs.

La recherche, l'innovation, alliées aux technologies de reconnaissance visuelle, de drones, de cartographies GPS et d'utilisation des données sont les voies de progrès pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

L'activité Jardin, sur sa partie Pulvérisation, est également concernée par l'interdiction de l'usage privé du glyphosate. Nos réponses portent sur la mise à disposition de nos clients de composteurs de déchets organiques qui serviront d'engrais et de désherbeurs thermiques à faible consommation d'énergie.

Risque sur la biodiversité

Du fait de son activité, les pulvérisateurs fabriqués par les sociétés d'EXEL Industries utilisent des produits phytopharmaceutiques qui affectent partiellement les sols. Dans ce cadre la biodiversité peut être affectée. Les innovations mises en œuvre au sein d'EXEL Industries et développées dans le chapitre 3.1.5 prennent en compte ce risque.

Notre activité de pulvérisation Industrielle veille à être toujours plus efficace dans ses innovations et à améliorer ses taux de transfert (proportion de produit effectivement appliqué sur la cible). Notre marque SAMES développe toute une gamme de produits et de solutions qui permettent de coller, protéger et embellir tout en réduisant les émissions de Composés Organiques Volatils.

Risque de tassement des sols

L'utilisation de machines lourdes pour les travaux aux champs et en particulier les récoltes en terre humide peuvent affecter les sols par un tassement important sur les passages de roues des machines. Ce tassement est préjudiciable à la bonne respiration du sol et à la biodiversité. Les innovations évoquées dans le chapitre 3.5.1 apportées par HOLMER permettent de réduire cet impact.

Risque lié au climat : réduction de l'empreinte carbone

Les risques de réduction de l'empreinte carbone et de l'atténuation du changement climatique ont été traités dans le chapitre 3.1.5.

Risque lié aux restrictions d'usage de l'eau

Les risques liés aux restrictions d'usage de l'eau ont été traités dans le chapitre 3.1.5.

3.2 Dans le domaine social et sociétal

Les risques identifiés dans ce domaine prennent en compte plusieurs éléments :

Dans un environnement de raréfaction des ressources humaines, d'hyper-concurrence entre les organisations de travail, le Capital Humain représente une ressource clé pour EXEL Industries. C'est pourquoi le Groupe s'attache à attirer les talents de demain pour accompagner son développement. Il offre à ses collaborateurs un environnement de travail propice à l'efficacité, déploie des actions de formation et agit, dans le respect de toutes les diversités, pour que chacun se sente bien et soit considéré.

En particulier, les principaux risques identifiés sont :

Risques liés à la santé et à la sécurité au travail des salariés

Le bien-être au travail, la gestion de l'absentéisme et des accidents de travail constituent des enjeux majeurs pour notre Groupe. En particulier, la sécurité au travail de nos collaborateurs est portée au plus haut niveau d'exigence par la Direction Générale du Groupe. Le suivi auprès des nouveaux embauchés et des intérimaires est jugé majeur.

EXEL Industries comprend de nombreux sites industriels qui présentent des risques multiples : travail en hauteur, utilisation de machines-outils, manipulation d'engins roulants, travail en coactivité... sont autant d'exemples de situations à risque. EXEL Industries s'est engagé à faire de la sécurité au travail une priorité absolue. La mise en œuvre de financements à impact positif dont un des objectifs majeurs est la baisse du Taux de Fréquence 1 à 5 ans en est une matérialité.

Risque lié à l'attractivité

Nos entreprises appartiennent toutes au secteur de l'industrie. De taille intermédiaire, elles ont pour objectif d'attirer les candidats et de leur donner envie de rejoindre le Groupe.

La plupart des métiers dont nos entreprises ont besoin pour leur développement sont en tension. C'est le cas des métiers d'ouvrier(ère)s dont les compétences en mécanique, hydraulique, électronique sont recherchées. C'est aussi le cas des métiers de Recherche et Développement, d'Ingénierie et d'organisation industrielle qui englobent à la fois la mécanique, l'électronique, la robotique et les nouvelles technologies de l'information telles que le digital, la data ou l'intelligence artificielle. Ces profils pointus sont aujourd'hui extrêmement sollicités.

La taille de nos entreprises, la qualité du dialogue social au plus près du terrain, la culture d'initiative locale, les outils RH mis en œuvre, la politique de développement de l'apprentissage et la fidélisation de nos jeunes constituent autant de réponses nécessaires pour faire face à cet enjeu d'attractivité.

Risque lié au maintien et au développement des compétences

Les efforts en matière d'accompagnement des collaborateurs une fois entrés dans nos entreprises doivent être variés et multiples. Formation interne, externe, tout au long de la carrière sont des axes que le Groupe considère avec attention et sur lesquels il travaille tout particulièrement.

3.3 Dans le domaine de la lutte contre la corruption

Le risque lié à la corruption et au trafic d'influence est un risque identifié au sein du Groupe compte tenu notamment de la diversité des pays dans lesquels il opère et des tiers avec lesquels il interagit. Ces tiers peuvent être des fonctionnaires, des clients, des fournisseurs, des agents commerciaux, des distributeurs, des consultants ou des partenaires publics ou privés.

La corruption fausse le jeu de la concurrence et le fonctionnement normal du marché.

Ce risque pourrait entraîner des actions juridiques à l'encontre du Groupe et s'accompagner de conséquences majeures sur la bonne marche des affaires du Groupe, sa réputation et son attractivité.

La Direction Générale d'EXEL Industries érige la prévention et la détection des faits de corruption comme une priorité et s'engage en faveur d'une politique de tolérance zéro.

3.4 Dans le domaine du respect des droits de l'homme

Le non-respect des droits humains fondamentaux tels que le travail des enfants, les discriminations portées à l'égard de certaines catégories de population ou un travail effectué dans des conditions indignes sont en contradiction avec les valeurs que nous portons

et pourraient, en outre, entraîner des actions juridiques à l'encontre du Groupe et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité.

3.5 Dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale

Groupe International et implanté dans de nombreux pays, EXEL Industries est sensibilisé à son exposition possible à ce sujet et prend en compte toutes mesures possibles évoquées en paragraphe 3 du Document d'Enregistrement Universel.

4 ACTIONS MISES EN ŒUVRE

4.1 Dans le domaine environnemental

Préambule

EXEL Industries propose à ses clients des solutions qui leur permettent de réduire leur impact environnemental :

- ▶ des systèmes précis pour le traitement des cultures agricoles qui réduisent les quantités de produits phytopharmaceutiques pulvérisés ;
- ▶ des arracheuses de betteraves et nettoyeurs de betteraves qui laissent un maximum de terre au champ ;
- ▶ des systèmes de peinture à haut taux de transfert qui réduisent les quantités de peinture et de solvant utilisés ;
- ▶ des projecteurs de peintures en poudre avec systèmes de recyclage ;
- ▶ des pulvérisateurs de peintures hydrosolubles (sans solvants) ;
- ▶ des produits alternatifs à l'application de désherbants chimiques dans l'activité Jardin.

Comparés à des industries dites lourdes, les sites de production du Groupe sont majoritairement constitués d'unités d'assemblage qui n'ont qu'un léger impact environnemental : consommation d'eau, d'énergie, de matières premières et pollutions modérées. Pour ce qui concerne les actions en interne, nous retrouvons pour chaque société du Groupe :

- ▶ un suivi des réglementations locales : ces réglementations constituent une référence dans tous les pays ;
- ▶ au-delà de la réglementation, des actions volontaristes sont mises en place ;
- ▶ la mise en place de responsables des questions environnementales dans la majorité de nos sociétés ;
- ▶ toutes les sociétés s'efforcent de trier les déchets, en s'appuyant de préférence sur les filières locales, et souvent sur des structures solidaires ou des acteurs de l'économie circulaire ;
- ▶ toutes les sociétés mettent en place des mesures de recyclage (eau, matières premières) ;
- ▶ des actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement concernant principalement la bonne gestion des produits chimiques, les procédures de gestion des déchets.

Plus précisément :

Les investissements industriels qui sont réalisés dans les sociétés du Groupe intègrent toujours une préoccupation environnementale. C'est ce qui s'est passé sur les dernières grandes constructions au sein du Groupe.

C'est aussi le cas sur les projets de construction à venir, qui prennent en compte les aspects environnementaux dans les CAPEX.

4.1.1 Pollution des sols, de l'air, respect de la biodiversité et tassement des sols

La protection des hommes (clients, employés) au contact des risques est assurée par des actions de formation, des actions de sensibilisation, des documentations et des notices d'utilisation. Les innovations sont des préoccupations quotidiennes intégrées par les Directions de nos sociétés de ces activités.

Sur certains sites, notamment ceux soumis à autorisation ICPE (TRICOFLEX) ou enregistrement (HOZELOCK EXEL), des démarches structurées autour de l'environnement sont en place.

Des exemples de réalisations dans ces domaines sont indiqués ci-dessous :

Dans la Pulvérisation Industrielle

- ▶ Nos pulvérisateurs de peinture permettent l'application de produits aqueux non polluants, avec les meilleurs taux de transfert du marché. Notre technologie à impression 3D va aussi concourir dans les années à venir à réduire considérablement les pollutions par la réduction de quantité de peinture utilisée, à éliminer les matériaux de masquage et à diminuer le volume de composés organiques volatils.
- ▶ Un responsable QHSE a été embauché en 2022 sur le site de SAMES Meylan et deux normes ISO sont en cours de déploiement (ISO 14001 et ISO 45001).

Chez TRICOFLEX, suppression de tout approvisionnement de phtalate.

En 2023, SAMES a obtenu la médaille d'or et TRICOFLEX la médaille d'argent du même système d'évaluation.

Dans la Pulvérisation Agricole

Dans le domaine agricole, nos entreprises jouent un rôle clé dans la filière. Ainsi, en tant que partenaires des clients (distributeurs, entrepreneurs, clients finaux agriculteurs...), elles les écoutent et répondent à leurs besoins par les innovations. Elles participent activement à la transformation de la filière pour pérenniser la productivité des exploitations et optimiser la qualité des productions.

Nos développements dans le domaine agricole s'inscrivent dans les orientations prévues par le Pacte Vert (*Green deal*).

Récemment, la technologie GESELECT de HARDI et la technologie 3S de EXXACT Robotics permettent de réduire drastiquement les quantités de produits appliqués. Ces technologies proposées dès cette année à la commercialisation contribueront aussi à la préservation de la biodiversité.

Toutes nos marques dans le domaine de la Pulvérisation Agricole développent des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement et des hommes.

Dans l'activité d'Arrachage de Betteraves

Une agriculture respectueuse de l'environnement s'attache à préserver les sols c'est-à-dire à respecter la biodiversité et la limitation des tassements. HOLMER propose des machines limitant le tassement des sols grâce à l'intégration de pneumatiques basse pression de dernière génération et de techniques d'essieux décalés pour éviter de rouler deux fois au même endroit et mieux répartir la charge. Par ailleurs, les machines très productives récoltant 12 rangs simultanément (vs six pour les matériels standards) permettent de réduire significativement l'empreinte au sol.

Les bureaux d'études travaillent à l'utilisation de pneus plus larges avec des pressions plus faibles afin de réduire le tassement des sols. Dans l'activité d'épandage, les systèmes d'aide à la navigation optimisent les passages et préservent les sols. Le nouvel épandeur de lisier préserve, grâce à son moindre poids, davantage les sols.

Après la vente du premier Terra Variant 585 en France en 2018, le Terra Variant 435 plus léger constitue une solution éco-respectueuse des sols. L'épandeur de lisier plus léger préserve le sol en évitant le tassement excessif des machines lourdes. Le Terra Variant dispose d'un système d'aide à la conduite pour protéger le sol et maintenir la voie dans les cultures en rangs.

Dans l'activité Jardin

Dans la grande distribution, la société HOZELOCK EXEL, a développé des produits moins consommateurs de matière active. Notre désherbeur électrique, qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique, évite l'utilisation de désherbant chimique (*Green Power*).

Hozelock commercialise un composteur de jardin rotatif qui recycle les déchets et permet une fertilisation avec des produits organiques.

En 2022, HOZELOCK EXEL a obtenu la médaille d'argent du système d'évaluation international Ecovadis.

4.1.2 Agir sur le climat par une réduction des rejets dans l'air et une meilleure maîtrise des énergies

a - Agir sur le climat

Du fait de notre activité

Dans le domaine des transports professionnels : nous favorisons le transport en commun pour nos employés (le train plutôt que la voiture). Pour limiter les déplacements, le Groupe se dote de systèmes de visioconférences, et utilise les outils numériques partagés (teams...). Les flottes automobiles sont gérées de façon à limiter les émissions de CO₂/km. Plusieurs sociétés prévoient désormais des indemnités kilométriques pour les salariés qui viennent travailler à vélo. Le covoiturage est aussi encouragé.

La Covid-19 a accéléré ce mouvement dans toutes nos entreprises. L'utilisation beaucoup plus grande des outils numériques permet de réduire sensiblement l'impact environnemental du Groupe.

Les sociétés commencent à proposer des voitures de société électriques ou hybrides. Sur le site HARDI Danemark, 12 stations de charge pour véhicules électriques ont été installées. Chez SAMES, la prime « vélo » a été élargie aux utilisateurs de véhicules électriques et a installé une première borne de recharge électrique sur le site de Meylan, qui en fait la première entreprise modèle sur le bassin d'emploi. Il en est de même au sein de la société INTEC.

D'autre part, SAMES oriente de plus en plus les transports de ses produits vers l'Amérique et la Chine par bateaux plutôt que par avion.

Sur les sites dotés d'installations de peinture, les émissions de COV sont contrôlées et limitées par les équipements d'extractions d'air et de filtration dont les cabines ou les postes de soudure sont équipés.

Des audits énergétiques ont été réalisés en 2021 sur les sites industriels français de notre activité Pulvérisation Agricole. Ceux-ci nous ont permis d'établir des plans d'actions de réduction des consommations énergétiques pour plus de sobriété.

Nous favorisons l'installation de chauffage par rayonnement : ils sont moins consommateurs et plus efficaces énergétiquement que les chauffages au fuel, qui ont été remplacés sur certains sites.

Du fait de l'utilisation par nos clients de nos équipements

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des machines agricoles que nous commercialisons, nos services de Recherche et Développement travaillent sur des machines de plus en plus légères. Les normes que nous respectons sont un référentiel essentiel pour ces machines. Nos sociétés ont fait passer leurs moteurs en phase 5, conformément à la régulation européenne NRMM (*non road mobile machinery emissions*) – Nom technique EU 2016 (1628).

ET Works et le marché américain, plus grand marché de matériel agricole au monde, sont concernés par ces évolutions. C'est pourquoi les bureaux d'études sont mis à contribution pour passer à la norme d'émissions de l'étape 5 pour les moteurs diesel.

De même, dans l'activité Arrachage de Betteraves ou la Pulvérisation Agricole, les plans spécifiques de rénovation et l'échange de machines contribuent à limiter l'empreinte environnementale.

Un autre enjeu sur lequel nos entreprises de l'activité agricole travaillent porte sur la qualité du service rendu au client.

La qualité de ce service (consacré dans des programmes Premium) inclut des packages « full service » qui prévoient la mise en route (formation du client à l'utilisation des technologies disponibles sur l'appareil) et des visites régulières au client par les techniciens en vue de garantir l'entretien, la maintenance et l'utilisation du pulvérisateur dans des conditions « optimales ». L'objectif consiste à garantir la qualité de pulvérisation et par là même l'optimisation des volumes de produits phytopharmaceutiques utilisés pour le traitement des parcelles.

Les équipements de peinture industrielle (pompes et applicateurs) consomment de l'électricité et de l'air comprimé.

Ces consommations représentent un coût pour nos clients, au-delà de l'enjeu écologique. Nos bureaux d'études travaillent pour que nos équipements consomment le minimum d'énergie.

S'adapter aux conséquences du changement climatique

Nos machines s'adaptent déjà à des climats différents : désertiques en Australie, grandes étendues en Russie, humides en automne pour la betterave, agriculture sur petites parcelles en France...

b - Avoir une consommation plus économe

Nous avons un souci constant de limiter les consommations d'énergie.

- ▶ L'usine AGRIFAC est l'un des bâtiments les plus économes en énergie des Pays-Bas ayant obtenu la certification BREEAM.
- ▶ Les éclairages LED continuent à se développer considérablement dans toutes les entreprises du Groupe.
- ▶ Les réfections de toiture, des bâtiments mieux isolés permettent également des économies d'énergie.

4.1.3 Gestion des déchets

Depuis de nombreuses années, les entreprises d'EXEL Industries ont mis en place une gestion de traitement des déchets par une séparation des filières de déchets selon les matériaux et leurs destinations parfois avec des acteurs de l'économie solidaire.

Les exemples de réalisations dans les domaines de la gestion des déchets sont nombreux. On citera notamment :

- ▶ TRICOFLEX en mettant en service une nouvelle ligne de recyclage qui double sa capacité, recycle les déchets de PVC souples en provenance d'autres entreprises européennes. Pour cet engagement dans l'économie circulaire, TRICOFLEX a obtenu le label MORE décerné par la EuPC et la Fédération Française de la Plasturgie et des Composites ;
- ▶ AGRIFAC s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire ;
- ▶ ET Works se fait livrer en vrac les produits pétroliers utilisés dans les processus de fabrication. Un système de tuyauterie permet de livrer les huiles et carburants depuis les lieux de stockage vers les lieux de production. Cela élimine l'utilisation de produits jetables pour ces produits ;
- ▶ SAMES poursuit sa politique de redéfinition des emballages de produits et de conditionnement des expéditions, dans le but de réduire la consommation de cartons ;
- ▶ dans le domaine de l'Arrachage de Betteraves, le *business model* de cette activité prévoit le rachat des machines d'occasion. HOLMER compte développer et valoriser encore plus ces opérations d'économie circulaire.

4.1.4 Maîtriser l'usage de l'eau

Les sites manufacturiers du Groupe dépendent peu de l'usage de l'eau dans leur process de fabrication. Néanmoins, certaines usines se sont engagées dans des démarches volontaires pour réduire le prélèvement de cette ressource :

- ▶ la mise en place de circuit fermé pour la production de tuyau en PVC ;
- ▶ la récupération et le recyclage de l'eau utilisée pour tester les pulvérisateurs en usine ;
- ▶ des systèmes de recyclage des eaux de pluie, installés dans certaines de nos usines.

D'autre part, nous commercialisons des produits qui permettent des économies d'eau chez nos clients :

Les produits commercialisés par SAMES permettent de réduire les boues de peinture grâce à un taux de transfert optimisé.

Ceux de HOZELOCK permettent des économies d'eau grâce par exemple :

- ▶ aux goutteurs et à la micro-irrigation ;
- ▶ aux Ollas (pots en terre cuite microporeux), pour arroser de façon autonome et écologique avec 50 % d'eau économisée par rapport à un arrosage en surface.

Enfin, nos pulvérisateurs permettent une moindre consommation d'eau en relation avec celle des produits phytopharmaceutiques qui sont dilués dans de l'eau avant d'être pulvérisés.

4.2 Dans le domaine lié au gaspillage alimentaire, à la lutte contre la précarité alimentaire, au respect du bien-être animal et à une alimentation responsable, équitable et durable

Le gaspillage alimentaire est peu significatif pour EXEL Industries, seules les cantines étant concernées et ces dernières n'étant pas gérées par le Groupe.

De par son activité, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et

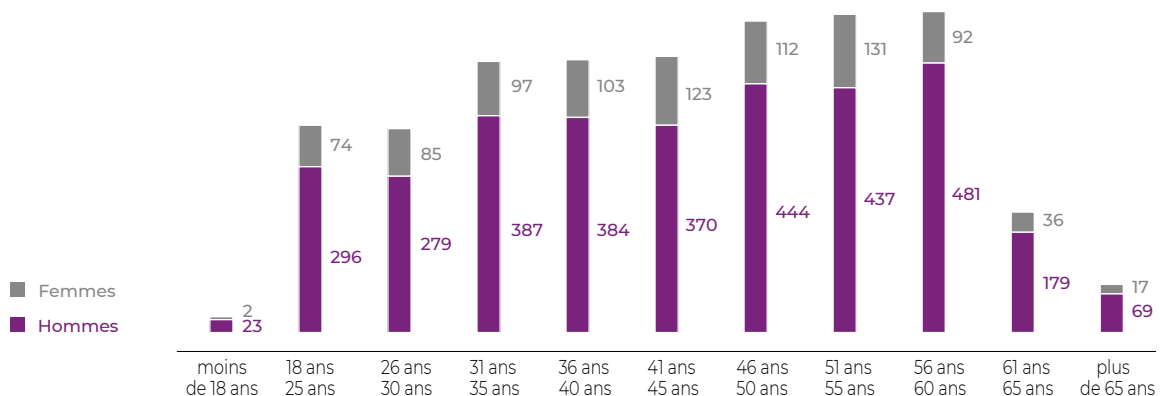
durable et les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves sont peu significatifs pour le groupe EXEL Industries. Néanmoins, nous pouvons souligner la démarche mis en place par HARDI pour réduire ses déchets alimentaires de ses restaurants d'entreprise.

4.3 Dans le domaine social et sociétal

Préambule : État des effectifs – Données principales

L'effectif total du Groupe au 30 septembre 2023, est de 4 226 salariés (CDD + CDI), dont 21 % de femmes et 79 % d'hommes, ce qui constitue une stabilisation de la proportion de femmes par rapport à l'an dernier. En moyenne, sur l'exercice, l'effectif était de 4 223 salariés.

La pyramide des âges se présente sous la forme suivante :



La moyenne d'âge des salariés du Groupe est relativement stable, passant de 43 ans et 3 mois à 43 ans et 9 mois. 50 % des salariés sont en première partie de carrière (moins de 45 ans).

Les jeunes de moins de 25 ans restent bien représentés (près de 8 % des effectifs au 30 septembre 2023). La part des seniors (plus de 55 ans) augmente à 23 % (contre 20 % en 2022).

Sur la période de référence, le Groupe a comptabilisé au total 938 départs dont 144 licenciements, et 1 022 embauches.

► EFFECTIFS-RÉPARTITION À L'INTERNATIONAL

	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023
France	42,9 %	42,0 %	41,3 %
Europe du Nord	10,5 %	10,0 %	10,0 %
Europe du Sud	1,4 %	0,9 %	3,7 %
Europe de l'Est	2,7 %	2,1 %	2,1 %
Europe de l'Ouest	24,9 %	27,1 %	25,2 %
Europe centrale	4,3 %	4,6 %	4,0 %
Amérique du Nord	6,6 %	6,7 %	7,5 %
Asie	2,3 %	2,2 %	2,2 %
Océanie	3,2 %	3,2 %	3,4 %
Amérique du Sud	1,0 %	1,0 %	0,5 %
Afrique et Proche & Moyen-Orient	0,3 %	0,3 %	0,3 %

Les pays correspondant aux zones concernées pour lesquels nos collaborateurs sont présents sont :

- Europe du Nord : Danemark, Norvège, Suède ;
- Europe du Sud : Espagne, Italie, Portugal ;
- Europe de l'Est : Russie, Ukraine ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Suisse, hors France ;
- Europe centrale : Autriche, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie ;
- Amérique du Nord : Canada, États-Unis ;
- Asie : Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande, Vietnam ;
- Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande ;
- Amérique centrale et du Sud : Argentine, Brésil, Mexique ;
- Afrique et Proche et Moyen-Orient : Turquie.

En termes de répartition géographique, le Groupe a 59 % de ses effectifs hors de France, dont la majorité résidant en Europe (hors France).

Note sur les effectifs :

Les effectifs sont ceux au 30 septembre 2023 : il s'agit de tous les salariés en CDD (dont apprentis), et CDI présents au 30 septembre 2023, quel que soit leur temps de travail. C'est cet effectif qui est utilisé pour les répartitions par âge, sexe, et zones géographiques.

Pour les effectifs moyens : il s'agit des moyennes sur 12 mois, des effectifs présents au dernier jour de chaque mois, sans tenir compte des éventuels temps partiels, et comprenant les CDD (dont apprentis) et les CDI.

4.3.1 Garantir la Sécurité, veiller à la Santé, et au Bien-être au Travail

a - Agir de façon préventive pour garantir la sécurité des employés

La santé et l'intégrité de nos collaborateurs sont essentielles. Nous les intégrons dans notre management au quotidien. L'amélioration des résultats sécurité est le fruit d'un long travail. Il repose à la fois sur un fort niveau d'exigence quant au respect des règles, au rangement, à la propreté, au port des équipements de protection individuelle et à la formation des employés (secourisme, incendie, sécurité) et sur l'exemplarité des managers.

C'est aussi le fruit de la mise en première ligne de la sécurité, et une préoccupation de tous les instants, grâce à l'attention portée aux situations à risque dans les entreprises.

Priorité absolue, la sécurité au travail est au centre de toutes nos attentions.

Tous les *Top Managers* du Groupe sont incités à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour minimiser les risques au travail et viser le zéro accident. Chaque réunion de direction générale commence par le sujet sécurité. Toute visite donne lieu à un « tour d'usine » dont l'objectif est de détecter et d'éviter, grâce à un regard extérieur, un risque potentiel d'accident.

Depuis septembre 2022, nous avons mis en place une commission sécurité avec un représentant par entreprise.

De même, au sein de chaque entreprise, des démarches pro-actives sont déployées. Elles sont fondées sur l'implication de toute la hiérarchie de l'entreprise et plus largement de tous les collaborateurs. Elles comprennent des opérations régulières dites de « safety walks » ou de « safety days » qui mobilisent toute la collectivité de travail. Elles prévoient aussi, dans un objectif de mutualisation des situations à risques, le partage entre les sociétés des flashs prévention, des flashs accidents et des plans d'action d'amélioration des organisations industrielles dans des démarches de type « 5S ».

L'analyse des accidents du travail, même bénins, est en place dans nos sociétés. De manière générale, les suivis médicaux sont organisés. Avoir des salariés en bonne santé constitue un des éléments nécessaires de prévention de notre collectivité de travail.

La très grande majorité des sites a mis en place une protection sociale pour ses collaborateurs, notamment en ce qui concerne la santé, la prévoyance.

Le Groupe a mis en œuvre aussi un programme de couverture mondiale sur les conditions de risques liés aux accidents dans le cadre de missions professionnelles, il l'a généralisé à tous les pays, y compris hors Europe.

Les sites couvrant des activités de production ont une personne qui est en charge des aspects liés à la sécurité, cumulant souvent avec une responsabilité liée à l'environnement. Nous encourageons aussi l'apprentissage dans ce domaine.

La communication reste un levier de sensibilisation sur la plupart des sites avec la généralisation de croix vertes, de totems, d'affichage dans le cadre des « points 5 minutes ».

Des services d'infirmerie et d'assistante sociale existent dans plusieurs structures.

Les risques psychosociaux sont également observés avec la plus grande attention. Dans les entreprises, les Directions d'entreprise en lien avec les services médico-sociaux des Directions des Ressources Humaines travaillent de façon concertée avec les managers, des partenaires sociaux et des salariés pour prévenir et mettre en œuvre des outils d'alerte et de surveillance de ces risques.

b - Mesurer et réduire les accidents de travail

Malgré la multiplication des actions de prévention entreprises, nous n'avons pas encore atteint le zéro accident. Et même si les résultats s'affichent en amélioration sur le taux de fréquence, les efforts doivent être poursuivis.

C'est en ce sens que notre plan de financement à impact (EURO PP) a bâti un de ses trois indicateurs RSE.

Depuis deux ans un nouvel indicateur de Taux de Fréquence, TF2, correspondant aux accidents de travail déclarés avec et sans arrêts a été mis en œuvre. Il est, comme pour le TF1, suivi opérationnellement tous les mois.

Chaque société du Groupe est donc désormais challengée et accompagnée en cas de dérive ou de non-maîtrise de ces risques.

► Le Taux de fréquence (TF1) est :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Il s'agit du nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

► Le Taux de fréquence (TF2) est :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail déclarés avec et sans arrêt de travail x 1 000 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

► Le Taux de gravité est :

$$\frac{\text{Nombre de jours d'arrêts consécutifs à des accidents du travail x 1 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Il s'agit du nombre moyen de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

Nous construisons également des partenariats forts avec les sociétés d'intérim intervenant sur nos sites en mettant en place des actions concertées de questionnaires auprès des intérimaires, de participation de ceux-ci à nos *safety days*.

Aucun accident de travail mortel n'a affecté les salariés et intérimaires du Groupe au cours de l'année 2022-2023.

c - L'absentéisme

L'année 2022-2023 a vu une légère baisse de notre taux d'absentéisme par rapport à l'an dernier. L'indicateur s'est donc amélioré de 0,11 point en passant de 3,64 % en 2021-2022 à 3,53 % en 2022-2023.

Pour nous permettre de progresser en termes de bien-être au travail, et pour diminuer les coûts liés à l'absentéisme, des actions concrètes ont été mises en place dans les sociétés du Groupe :

- entretiens au retour d'un salarié absent plus d'une semaine pour un accueil de retour ;
- renforcement de la communication (par service, au niveau de la Direction, au niveau des partenaires sociaux) auprès des salariés sur des thèmes santé spécifiques, maintien du contact avec le salarié malade ;
- mesures de vaccination gratuite chez HOLMER, décisions de mise en œuvre d'opérations spéciales de vaccination chez HOZELOCK EXEL et HOZELOCK Ltd.

d - Bonne santé, hygiène de vie et bien-être

Au-delà des exigences fondamentales de bonne santé et de sécurité, le Groupe s'attache à mettre en place un cadre favorable pour que les collaborateurs se sentent heureux et épanouis dans l'exercice de leur travail.

Des espaces collaboratifs se construisent avec la mise en place d'*open space*, d'espaces interactifs de discussions, de lieux d'échanges et de vie permettant de créer des pauses et des ruptures dans sa journée de travail.

Des exercices sportifs matinaux avant sa prise de poste (comme à HOZELOCK Ltd ou à HOZELOCK EXEL) ou des espaces que s'approprient les collaborateurs pour embellir leur environnement de travail ont vu le jour.

SAMES a mis en œuvre également dans certains sites des programmes liés au bien-être en lien avec le confort mental, psychologique et physique.

AGRIFAC assure la présence régulière d'un conseil psychologique auprès de salariés qui pourraient être en difficulté morale.

4.3.2 Renforcer notre attractivité

Développement de l'apprentissage, proximité dans les relations auprès des écoles, rapprochement avec des associations, recherche de profils différents, divers et atypiques sont des réponses apportées à ce risque.

a - L'apprentissage, l'alternance et l'attraction de nouveaux modes de relations du travail

La politique d'apprentissage fait partie de nos axes historiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

L'évolution du nombre d'apprentis a été constante et la progression réelle. En 2020, EXEL Industries a pour la première fois dépassé l'objectif assigné.

De fait, nous avons une relative stabilité en termes d'apprentis, nous en dénombrons 127 pour cet exercice contre 121 l'an dernier, soit 3 %.

Nos entreprises travaillent avec des écoles de tous niveaux pour proposer des stages et des contrats d'apprentissage.

Les postes d'ingénieurs et du tertiaire en alternance sont devenus une pratique courante au sein de nos organisations. Nous observons un véritable attrait pour ce mode de formation, de recrutement et d'implication sociétale.

Les salariés s'impliquent dans le tutorat et suivent des formations en ce sens, ils participent aux jurys de recrutement et de présentations de fin d'études, ils sont présents sur des forums.

HOLMER dédie une personne à temps plein et des moyens matériels et machine pour gérer un groupe permanent d'une trentaine d'employés en apprentissage.

En France, la taxe d'apprentissage est distribuée de préférence aux écoles locales.

L'alternance par toutes ses formes est impulsée dans de plus en plus de pays, y compris chez certains de ceux qui n'ont pas l'habitude de recourir à ce type de dispositif.

Par ailleurs, nous voyons apparaître de plus en plus de jeunes entrepreneurs qui ne sont plus intéressés par les relations classiques des relations du travail mais qui viennent pendant quelque temps offrir leurs compétences souvent très pointues pour des développements de projets très spécifiques. Il en est ainsi, en particulier, dans le domaine de l'innovation avec des partenariats avec des *start-uppers* auto-entrepreneurs.

b - Employer des personnes handicapées

Nos entreprises ouvertes et humanistes sont très attachées à la diversité.

Dans la pratique, le Groupe emploie des personnes en situation de handicap, en salariat ou à travers d'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Chez SAMES et EVRARD, une action mobilisant Direction, partenaires, management et salariés, est menée depuis plusieurs années afin de changer le regard sur le handicap.

Des aménagements de poste de travail, comme au sein d'EVRARD, ont été mis en œuvre en collaboration avec les services d'aide au Handicap.

102,3 unités de personnels handicapés sont recensées, une progression de sept personnes supplémentaires par rapport à 2022.

Plus largement, des sociétés étrangères participent à cette démarche de prise en compte des différences.

c - Mixité et diversité

Le groupe EXEL Industries est ouvert aux différences, et croit que la diversité et la mixité participent au succès de l'entreprise. EXEL Industries est riche de ses profils variés et complémentaires. EXEL Industries est un Groupe à dimension familiale et humaine tout en ayant une vocation internationale. Il est donc ouvert à toutes les origines. Le Groupe s'attache à ce que ses filiales étrangères soient managées par des Dirigeants des pays d'implantation.

La mixité : une complémentarité source de richesse indispensable

Le taux de féminisation du Groupe est en légère progression en 2023. Il atteint 21 % de nos effectifs.

Le Conseil d'Administration du Groupe compte 3 femmes, 4 hommes et 1 Administrateur représentant les salariés, faisant preuve de ce fait de la mixité femmes/hommes dans la plus haute instance de gouvernance du Groupe.

Les entreprises françaises ont toutes travaillé sur les accords en faveur de l'égalité hommes-femmes. Dans les pays où cette démarche légale n'existe pas, des chartes sont appliquées et respectent les législations locales en matière d'égalité hommes/femmes.

La politique du Groupe reste bien de privilégier la compétence et la motivation dans les embauches et les évolutions salariales, au-delà de toute considération de sexe.

Dans la pratique, tous les sujets ci-dessous sont suivis avec attention par les Directions des Ressources Humaines de nos entreprises.

- ▶ **Effectifs hommes-femmes** : une attention particulière est portée sur la mixité de certains services, de certaines catégories socio-professionnelles ou de certains niveaux hiérarchiques : les indicateurs de suivi sont mis en place. Pour promouvoir certains métiers plus techniques auprès des élèves filles, des actions locales de communication sont organisées.
- ▶ **Accès à la formation** : les plans de formation prévisionnels sont aussi établis en prenant en compte les thématiques égalité homme-femme.
- ▶ **Mesures adaptatives aux organisations de la vie familiale** : les problématiques concrètes liées à la mixité sont prises en compte :
 - mise en place des entretiens lors des retours de congé maternité/congé parental/absence longue durée ;
 - attention portée à l'équilibre de vie personnelle – notamment liée aux enfants/vie professionnelle (horaires adaptés aux contraintes notamment scolaires, tolérances horaires, congés enfants malades, souplesse pour la rentrée scolaire, bienveillance sur les temps partiels, pour les entreprises où la modulation est en place, anticipation maximale de l'information pour permettre une bonne organisation personnelle et sur certains sites : accueil des enfants dans des crèches à proximité avec participation financière de l'entreprise...).
- ▶ **Accompagnement pour favoriser la mixité dans les ateliers** :
 - anticipation sur les gammes de fabrication de certains produits plus lourds pour adapter le poste de travail.

L'Index de mixité femme/homme est suivi dans toutes nos entreprises et remis à jour annuellement.

La Diversité des origines, agir localement

L'organisation du Groupe en fédération d'entreprises associée au respect des cultures locales favorisent l'implantation historique de nos sites dans des zones rurales et leur intégration dans la vie industrielle et sociale locale. Dans ces zones rurales, nos entreprises représentent un employeur important (emplois directs ou indirects, temporaires ou permanents) et sont en lien avec les Pôles Emploi locaux. Des partenariats toujours plus riches avec ces acteurs (en particulier dans les tests pratiques d'employés et de mesure des savoirs et savoir-être) permettent de diversifier l'accueil de nos jeunes collaborateurs.

D'autres entreprises situées en zones plus difficiles sont depuis longtemps ouvertes aux jeunes de nos quartiers et les font progresser en lien avec des réseaux locaux, des associations et des partenaires pour l'emploi.

d - Un dialogue social de qualité

Les relations sociales matures et apaisées amènent un dialogue constructif qui a pour but de faire progresser l'entreprise et sa collectivité humaine en son sein.

Au-delà des réunions et négociations obligatoires, respectées dans les pays concernés, des réunions régulières sont en place avec des représentants du personnel, des managers, voire les équipes en direct, pour aborder tous sujets : conditions de travail, rémunération, présentation des résultats et de la stratégie d'entreprise...

64 accords sont ainsi en vigueur dans les différentes sociétés du Groupe.

La période liée à la Covid-19 a multiplié les occasions d'échanges et d'accords entre les Directions et les partenaires sociaux de nos entreprises. Pendant de nombreux mois au sein de nos sites dans le monde entier, des échanges continus et consensuels ont été menés afin d'arriver à protéger et préserver la santé et la sécurité de nos salariés. Ce sont ainsi de très nombreux accords ou engagements qui ont été conclus autour des mesures de protection individuelle, du télétravail, des conditions de déplacement, de poursuite de notre activité et de solidarités entre les collaborateurs amenés à devoir travailler ou au contraire empêchés de travailler par la condition de salarié dit « vulnérable ».

La valeur n° 7 : « Fierté d'Appartenance » est vécue à travers des événements festifs tels que la remise des médailles du travail, des journées portes ouvertes rassemblant les familles et parfois les retraités.

Le Comité de Groupe rassemble des représentants des plus grosses sociétés de tous les pays. Par ailleurs, le Directeur Général du Groupe invite également les membres du Comité de Groupe à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du Groupe comprend un Administrateur représentant les salariés, élu par les membres du Comité de Groupe. Le Comité de Groupe se réunit deux fois par an.

e - Temps de travail choisi – Nouvelles organisations collectives et individuelles de travail

Sur l'ensemble du Groupe, le travail à temps partiel encouragé et non subi prend une part significative. Seules les surcharges de travail dues à la saisonnalité peuvent déboucher sur certains refus, notamment parce qu'ils ne sont pas compatibles avec nos très forts pics d'activité saisonnière. Pour autant, ce mode d'organisation tend à se développer.

Au global, sur l'ensemble du Groupe, le nombre de salariés à temps partiel au 30 septembre 2023 est de 162 personnes, stable par rapport à l'année dernière.

De nouveaux modes d'organisation de travail se discutent dans nos entreprises avec des mises en œuvre du télétravail fort des expériences vécues sur le sujet en pleine pandémie. Cela a permis à nos entreprises de se faire une opinion extrêmement précise sur le télétravail grâce à une mesure des impacts, positifs comme négatifs, qui en ont découlé, avec des chartes ou des accords de travail équilibrés tout en prenant en compte le fait que notre Groupe a de nombreux postes non télé-travaillables.

4.3.3 Maintenir et développer les compétences

a - La formation adaptative : au service de l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise

Les besoins de formation sont issus d'entretiens individuels entre le manager et le collaborateur, croisés avec la stratégie des entités. Les plans sont annuels et spécifiques à chaque entité, les services Ressources Humaines peuvent être impliqués lorsqu'ils existent selon les entreprises. Les formations sont validées par les Directions Générales, en cohérence avec la stratégie d'entreprise.

Les thèmes portent principalement sur :

- ▶ **la sécurité** : elle reste le premier thème abordé dans chaque société. La sensibilisation de tous les acteurs dès leur entrée dans l'entreprise est primordiale. Cette formation concerne les nouveaux embauchés, mais elle s'adresse aussi à toutes les personnes qui travaillent ponctuellement, à savoir saisonniers et intérimaires. Un nouvel indicateur a été institué en 2020, en vue de connaître les taux de gravité et de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail des intérimaires. Les Taux de fréquence avec arrêt des intérimaires de 32 et les taux de gravité de 0,11 donnent du sens à l'engagement pris par les entreprises concernant la prise en compte accrue de la formation, de l'accueil et du suivi des intérimaires. Le Groupe

a établi des accords-cadres au sein desquels des objectifs de plan d'action (processus d'accueil des intérimaires, formations, plan d'action...) ont été affichés ;

- ▶ **le management** : en complément des actions courantes entreprises en la matière, la période Covid-19 a aussi incité des entreprises à accompagner les managers à distance par le biais de l'outil de visioconférence pour piloter leurs équipes ;
- ▶ de par l'internationalisation du Groupe, les langues sont également un sujet majeur de formation. L'anglais est la langue de communication transversale du Groupe et toute réunion dont un des participants ne comprend pas le français se fait en anglais. Mais le Groupe s'attache aussi à ce que le français soit appris dans les sociétés étrangères. De nombreux cours sont ainsi dispensés dans les entreprises étrangères ;
- ▶ les compétences techniques font également l'objet de nombreuses formations consacrées aux produits et aux savoir-faire ;
- ▶ le thème de l'informatique est également abordé : il porte sur les Progiciels de gestion intégrée (ERP), les logiciels métiers, ou la bureautique. Des sensibilisations sont aussi organisées autour de la sécurité et bonne utilisation des moyens informatiques. Elles se font dans le cadre de formations à distance ou de réunions interactives de type séminaires réalisés *via* Internet (webinaires) ;
- ▶ les outils d'implémentation de nouvelles méthodes de gestion de production nécessitent des compétences et connaissances larges. Plusieurs entités du Groupe ont installé ces outils, ce qui a nécessité un important programme de formation ainsi que la mise en place de référents en interne chargés de les décliner.

b - Les formations qualifiantes et de reconversion : outil indispensable à l'employabilité des collaborateurs et à l'accompagnement des évolutions technologiques

Le parcours de formation tout au long de la vie se vivra de plus en plus comme une nécessité. Plusieurs actions lourdes ont été réalisées dans les domaines techniques afin d'accompagner la montée en compétences de nos collaborateurs. En particulier, HOZELOCK EXEL a assuré une formation qualifiante en Conducteur et Animateurs de ligne. TRICOFLEX a initié des actions de longue durée de certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) de Monteur. AGRIFAC s'est, quant à lui, attaché à développer des outils d'amélioration continue.

Les entreprises du Groupe ont totalisé 41 912 heures de formation, pour un effectif formé de près de 1 305 personnes (hors AGRIFAC Machinery BV). Cette donnée est remontée au titre de l'année civile 2022.

Ceci s'entend hors temps de travail consacré à la formation interne adaptative sur poste de travail et accompagnement des jeunes en formation par contrat d'apprentissage, stagiaires...

c - La mobilité interne : outil de développement des compétences et ouverture sur le Groupe

Le groupe EXEL Industries observe avec attention le développement de ses collaborateurs au sein de ses filiales. Des entretiens au moins annuels sont formalisés avec la hiérarchie. Ceux-ci permettent de faire le point et de prendre en compte les ambitions d'évolution des collaborateurs.

Les échanges quotidiens entre services des Ressources Humaines des différentes sociétés couplés au pilotage par le DRH du Groupe d'une commission RH France et d'une commission RH Internationale amènent les opérationnels de la fonction RH à travailler ensemble. L'objectif vise à définir les compétences requises, à établir les postes à pourvoir et à favoriser la mobilité et l'évolution des carrières des employés. Le site Internet EXEL Industries, rebâti récemment, a une page « talents » qui s'enrichit des offres de poste au sein du Groupe.

Le journal *Exechos*, édité au niveau du Groupe et réalisé en huit langues, est distribué à chaque employé à son domicile. Les communiqués de presse Groupe sont diffusés dans les entreprises. Un dossier éco-responsable revient à chaque numéro. Ce journal offre un éclairage et une ouverture sur la richesse culturelle du Groupe à tous les collaborateurs quelle que soit son entité de rattachement.

4.3.4 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La société EXXACT Robotics créée en novembre 2019, coordonne les activités de recherche et d'innovation de rupture pour notre pôle agroéquipement en particulier. Véritable centre de recherche mutualisé, cette société répond aux nouveaux enjeux de la pulvérisation agricole et viticole et propose aux sociétés de pulvérisation agricole d'EXEL Industries des solutions aux grandes

transitions agricoles. Différentes technologies sont développées et intégrées aux gammes de produits du Groupe afin de répondre aux problématiques d'automatisation et de traçabilité des travaux agricoles du quotidien.

Elle développe par ailleurs des applications de robotique et véhicule autonome qui répondent aux problématiques de pénibilité et de sécurité dans les vignes. L'enjeu est d'apporter des solutions durables aux grandes transitions que traverse la viticulture.

Les solutions développées pour nos clients respectent les directives et normes sécuritaires et environnementales (directive machine, directive Atex, Reach, RohS, certaines normes ISO...).

Les actions décrites dans le cadre du respect de la biodiversité ont pour autre conséquence la préservation de la santé des consommateurs grâce à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

4.4 Dans le domaine de l'éthique des affaires

Conformément à l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II) qui prévoit que les sociétés qui dépassent 500 salariés et un chiffre d'affaires de 100 M€, EXEL Industries a élaboré un plan de prévention contre la corruption.

4.4.1 Le code de bonne conduite

En novembre 2017, une politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence a été mise en place au sein du groupe EXEL Industries, à l'initiative de son Directeur Général. Ce code, traduit en 19 langues et diffusé dans tout le Groupe, est signé par tous les collaborateurs et fait partie du Règlement intérieur de chaque entreprise du Groupe. Un processus de suivi du déploiement du code est en cours de mise en œuvre et sera effectif l'exercice prochain.

Le déploiement de ce code a été accompagné d'une analyse de risque par activité.

Des formations et des actions de sensibilisation ont été conduites auprès des Dirigeants, managers, responsables des ressources humaines et commerciaux, qui, eux-mêmes, ont relayé ces formations au sein de leurs entreprises respectives.

4.4.2 Le dispositif de lanceur d'alerte

Afin de limiter les risques auxquels l'une des entités du groupe EXEL Industries, l'un de ses collaborateurs ou toute personne extérieure travaillant avec le Groupe pourraient être confrontés, un dispositif d'alerte a été mis en œuvre permettant de signaler des manquements graves.

Pour les collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, le dispositif d'alerte est décrit dans la Charte éthique du Groupe, consultable sur le site Internet d'EXEL Industries, rubrique nos engagements.

Tous les collaborateurs sont vivement encouragés à communiquer et exprimer ouvertement leurs questionnements ou préoccupations auprès de leur supérieur hiérarchique, de la Direction des Ressources Humaines, ou de la Direction Générale.

À ce jour, aucun acte de corruption n'a été signalé.

4.4.3 Le respect des sanctions internationales

Le groupe EXEL Industries a établi sa politique en matière des sanctions internationales. EXEL Industries veille à ce que les sociétés qui composent le Groupe n'exercent aucune activité interdite par les réglementations en matière de sanctions et embargos ni n'entrent en relation avec des personnes physiques ou morales sanctionnées. Des diligences sont réalisées chaque fois que nécessaire. En particulier, nous avons veillé au respect des sanctions prises à l'encontre de la Russie.

4.4.4 Les procédures internes de vigilance

Le groupe EXEL Industries a mis en place des procédures visant à réguler les relations avec les fournisseurs et les clients.

Par exemple, une double signature est requise pour les achats au-delà d'un certain montant ; certaines sociétés du Groupe, comme HOZELOCK EXEL ou BERTHOUD, redistribuent régulièrement le portefeuille des fournisseurs à leurs acheteurs.

Des procédures d'appel d'offres sont lancées pour de très nombreux contrats du Groupe : assurances, informatique, avocats, consultants financiers ou en organisation...

Dans un contexte de recrudescence du niveau général des risques, le groupe EXEL Industries a souhaité renforcer son dispositif de contrôle interne.

Début 2021, EXEL Industries a lancé un programme de recensement exhaustif des risques auxquels ses activités sont confrontées afin de mettre à jour sa politique de gestion des risques. Cette politique définit les ressources, les comportements, les procédures et les actions qui permettent de contrôler :

- ▶ l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- ▶ la fiabilité de l'information financière ;
- ▶ la conformité aux lois, règlements et règles internes.

Un processus de contrôle interne a été redéfini, il est basé sur une démarche d'amélioration continue en quatre étapes :

- ▶ l'analyse des principaux risques susceptibles d'empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- ▶ la mise en œuvre de contrôles de prévention et de détection proportionnés à la nature du risque qui sont documentés dans un manuel de contrôle interne ;
- ▶ la communication des procédures et la formation des acteurs du contrôle interne ;
- ▶ enfin une revue périodique de l'efficacité du système afin de le faire évoluer.

La gouvernance du contrôle interne mise en place repose sur les acteurs suivants :

- ▶ le Conseil d'Administration qui délègue au Comité d'Audit la responsabilité de superviser le fonctionnement du contrôle interne ;
- ▶ le Comité d'Audit qui définit le plan d'audit, prend note des rapports d'audit interne, notamment des dysfonctionnements majeurs et fraudes afin de faire initier les actions correctrices. Il veille attentivement aux résultats de l'exercice annuel de cartographies des risques ;
- ▶ la Direction Générale du Groupe qui mandate en interne pour contrôler que les procédures et les consignes sont correctement appliquées, que les contrôles sont efficaces, que les déclarations de conformité signées par les directions opérationnelles reflètent la réalité ;
- ▶ les Directeurs Généraux d'activité qui s'assurent que le manuel de contrôle interne est appliqué dans l'ensemble des entreprises qu'ils dirigent, que les contrôles nécessaires existent et qu'ils sont exécutés ;
- ▶ les ambassadeurs du contrôle interne qui sont en charge de déployer le manuel de contrôle interne Groupe et ce faisant de veiller à l'adapter au contexte particulier de chaque activité (ERP, organisation, outils...) ;
- ▶ les Commissaires aux Comptes qui présentent au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration toute déficience du contrôle interne.

4.5 Dans le domaine du respect des droits de l'homme

Le groupe EXEL Industries s'attache à promouvoir la diversité en son sein et la considère comme une richesse indispensable, du fait de ses implantations internationales.

Il assure l'égalité des chances et de traitement entre chaque collaborateur dans le recrutement, l'accès à la formation, la rémunération et l'évolution professionnelle. Seules sont prises en compte les compétences et l'expérience des candidats.

Il veille également à offrir un environnement de travail respectueux de chacun. Toute pratique de harcèlement physique ou moral est strictement interdite et sanctionnée.

Il assure à ses collaborateurs la santé et la sécurité au travail. Enfin, il exige pour l'ensemble de ses activités le respect de ses valeurs en leur sein ainsi qu'auprès de leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

4.5.1 Sous-traitance et fournisseurs

Le groupe EXEL Industries a initié une démarche globale concernant ses achats qui prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux des sous-traitants et fournisseurs.

Les sociétés du Groupe s'efforcent de conserver un réseau local de sous-traitants et fournisseurs, comme par exemple : organismes de formation, sociétés d'entretien et de nettoyage des locaux, agences d'intérim, sociétés de maintenance.

La plupart des sociétés du Groupe se sont dotées de chartes mettant l'accent sur la responsabilité sociale de nos partenaires.

Par exemple, GAMA Technologies qui demande à ses sous-traitants de respecter la réglementation REACH, a mis en place des Plans de prévention sécurité.

HARDI fait signer un *Supply Code of Conduct* à ses sous-traitants. Il met l'accent sur le respect des lois et réglementations en vigueur en matière d'emploi, de non-discrimination, d'environnement de travail, de lutte contre la corruption. HARDI audite systématiquement ses nouveaux sous-traitants. Quant

4.4.5 RGPD

Le groupe EXEL Industries prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel. Le Groupe s'est engagé à déployer les mesures adéquates pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le Règlement Général sur la protection des données, le « RGPD ») et des éventuelles lois locales applicables en la matière.

Une politique de protection des données à caractère personnel est à disposition sur le site Internet d'EXEL Industries : cette politique a vocation à présenter les mesures prises à l'égard des traitements de données à caractère personnel effectués par EXEL Industries vis-à-vis des catégories de personnes dont les données sont collectées et traitées (visiteurs du site Internet, fournisseurs, prestataires de services, actionnaires notamment).

Enfin, une Charte informatique Groupe a été rédigée et diffusée dans toutes les sociétés du Groupe en octobre 2020. Chaque salarié doit en prendre connaissance et signer une attestation à cet effet.

En parallèle, afin de compléter cette démarche, EXEL Industries revoit l'ensemble de ses contrats d'assurance.

à HOZELOCK, des critères d'émissions de gaz à effet de serre et de mise en place de politique RSE ont été intégrés dans la grille d'évaluation des principaux fournisseurs.

SAMES a introduit dans ses conditions générales d'achat et ses conditions générales de vente des obligations en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

4.5.2 La politique de lutte contre les discriminations

La politique générale du Groupe est portée par une éthique forte du Conseil d'Administration. Celui-ci, est complété par un Administrateur représentant les salariés. Manager ses employés au regard de ses compétences, sans considération de sexe, d'âge, de handicap, d'appartenance à une ethnie, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'état de santé, de situation familiale est une valeur fondamentale et intégrée dans sa valeur n° 8 « Comportement responsable ».

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- ▶ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- ▶ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- ▶ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- ▶ à l'abolition effective du travail des enfants.

Par respect de la loi de chaque pays, mais surtout par conviction éthique, le Groupe respecte les droits et principes contenus dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Groupe est majoritairement implanté en Europe (plus de 80 % de ses effectifs), dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'OIT.

SAMES a établi une charte de respect des droits de l'homme.

4.5.3 Autres actions inhérentes au domaine des droits de l'homme

Les Droits de l'Homme transparaissent dans nos valeurs :

- ▶ Confiance Initiative ;
- ▶ Franchise Transparence ;
- ▶ Esprit d'Équipe ;
- ▶ Comportement Responsable.

4.6 Dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale

Notre Groupe a toujours adopté une politique fiscale raisonnable visant à garantir les intérêts des actionnaires tout en préservant une relation de confiance avec les États d'implantation. Les équipes financières d'EXEL Industries, centrales et locales, s'engagent, avec le support d'un conseil fiscal, à respecter les obligations fiscales nationales et internationales. À travers sa politique de prix de transfert, une vigilance particulière est portée par le Groupe pour s'assurer que le profit des sociétés est localisé à l'endroit où la valeur ajoutée a été générée, sans logique d'optimisation fiscale.

Des divergences techniques peuvent cependant apparaître à l'occasion de contrôles, pouvant conduire à des contentieux fiscaux du fait notamment d'incertitudes dans l'interprétation des textes ou dans l'exécution de nos obligations fiscales. Le cas échéant, après analyse de la matérialité du risque, des provisions sont enregistrées dans les comptes, afin de refléter les conséquences financières de ces divergences.

5 RÉSULTAT DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1 Dans le domaine social et sociétal

Dans le domaine social et sociétal, nous nous sommes donné comme indicateurs de suivi, les indicateurs suivants :

- ▶ taux de fréquence 1 des accidents de travail ;
- ▶ taux de gravité des accidents de travail ;
- ▶ taux d'apprentissage.

Ces indicateurs sont renseignés mensuellement par chaque société dans l'outil de reporting financier.

Lors de la revue de direction mensuelle, les Directeurs Généraux exposent à la Direction Générale du Groupe les plans d'action mis en œuvre et expliquent les dérives et les écarts par rapport aux objectifs.

Pour l'exercice 2022-2023

Les résultats fixés l'an dernier pour 2022-2023 ont été les suivants :

	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023
Taux Fréquence 1	14,9	14,7	13,0	11,5
Taux gravité	0,3	0,5	0,6	0,4
Taux Apprentissage	3,2 %	3,2 %	2,7 %	3,0 %

Éléments d'explication sur les évolutions

Sur le taux de Fréquence 1

Ce taux est en baisse continue depuis des années. Il est à 11,5.

Dans la mesure où il s'agit d'une priorité absolue édictée par la Direction Générale du Groupe, EXEL Industries déploiera les actions nécessaires pour y parvenir.

L'effort doit aussi porter significativement sur les populations plus fragiles et en particulier sur le personnel saisonnier, de nombreux plans d'action sont également menés en ce sens.

Notre TF2 est aussi suivi mensuellement au plus haut niveau du Groupe et des plans d'actions adaptés au contexte de chaque usine sont définis.

Sur l'apprentissage

La légère amélioration de nos indicateurs sur le thème de l'alternance et en particulier de l'apprentissage. Bien sûr, le système allemand qui a toujours été très favorable à l'apprentissage apporte un volume d'apprentis conséquents. Néanmoins le développement généralisé de l'apprentissage dans nos entreprises en France a permis une nette évolution depuis quelques années. Une approche globale du sujet dès la période de mars-avril pour préparer la rentrée scolaire suivante permet de définir les compétences que l'on souhaite voir intégrées dans nos entreprises. Nous recherchons aussi, bien sûr, à embaucher nos meilleurs jeunes, quand des opportunités de poste le permettent.

5.2 Dans le domaine de la Gouvernance

La lutte contre la corruption fait partie des risques majeurs mis en évidence par notre cartographie des risques. C'est pour cela qu'un indicateur de suivi de remise des codes de bonne conduite à tous les nouveaux embauchés est créé.

5.3 Dans le domaine environnemental

Calcul des émissions de CO₂ (scope 1 et 2)

	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023
CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO₂ *	31 496 801	31 502 715	20 976 119	23 325 430

* En kilogrammes de CO₂

Note sur ces rejets : l'augmentation entre l'année 2021-2022 et 2022-2023 est majoritairement due à la réintégration des consommations de carburant de BERTHOUD SAS et GAMA technologies.

► GAZ À EFFET DE SERRE

Les nouveaux facteurs de conversion de l'électricité pour l'année 2023 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Sources d'énergie	Facteurs de conversion	Source
Électricité – Allemagne	0,461 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Argentine	0,367 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Australie	0,841 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Brésil	0,0868 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Canada	0,186 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Chine	0,766 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Espagne	0,238 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – États-Unis	0,522 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – France	0,0791 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Inde	0,912 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Italie	0,406 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Japon	0,416 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Mexique	0,455 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Pays-Bas	0,415 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Pologne	0,781 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Portugal	0,255 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – République tchèque	0,589 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Roumanie	0,413 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Royaume-Uni	0,457 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Russie	0,384 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Suède	0,0296 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Suisse	0,0273 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Turquie	0,46 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Électricité – Ukraine	0,392 kg CO ₂ /KWh	Base Ademe
Gaz naturel – Europe	0,213 kg CO ₂ /KWh PCS	Base Ademe
Propane, inclus maritime – Europe	0,267 kg CO ₂ /KWh PCI	Base Ademe
Essence à la pompe – France métropolitaine	2,7 kg CO ₂ /L	Base Ademe

Suivi de la consommation d'eau et d'énergie

	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022	Année 2022-2023
Consommation d'eau (en m ³)	100 863	87 011	78 960	74 860
Consommation d'électricité (en KWh)	42 878 330	44 303 718	42 511 461	38 323 644
Consommation de gaz (en KWh HHV)	29 855 648	30 306 435	29 074 091	28 283 817
Consommation de propane (en KWh HHV)	7 892 232	5 808 796	5 549 301	5 691 986
Consommation de fuel (en litres)	1 783 435	1 737 280	1 694 437	1 889 821

6 PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA DPEF

L'élaboration de ce document s'est faite en mode projet, avec une organisation en groupe de travail.

Le référentiel utilisé par les sociétés du Groupe permet une fiabilité des données et une répétabilité dans le temps.

Ce référentiel est transmis à chaque société du groupe EXEL Industries à travers leur Directeur Général, chargé à chacune des sociétés de consolider elles-mêmes les données de ses propres filiales.

Les données sont soumises à un contrôle de cohérence, à une consolidation globale au niveau Groupe, et à un audit par l'OTI.

En ce qui concerne les données qualitatives, les tendances générales ont pu être dégagées l'an dernier et lors d'exercices précédents. Nous travaillons par différentiel, en demandant aux sociétés du Groupe quelles étaient les nouvelles actions de l'exercice concernant la RSE.

Périmètre de reporting

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les indicateurs concernent toutes les entreprises du Groupe, qui, elles-mêmes, consolident les données de leurs filiales. Il n'y a aucune restriction géographique.

En effet, dans le cadre de la poursuite de sa diversification, EXEL Industries a acquis en février 2022 la société G.F. Enfin en juin 2023, le Groupe a fait l'acquisition des sites Devaux et Duschenay. Les données de ces sociétés ont été incluses dans les données consolidées d'EXEL Industries, en cohérence avec le périmètre de consolidation financier.

7 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société EXEL Industries, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, présentées dans le rapport de gestion d'EXEL Industries (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- ▶ L'indicateur clé de performance *Nombre d'heures de formation* est publié sur un périmètre restreint du fait de l'exclusion des données du site AGRIFAC, impactant notamment la comparabilité des données avec l'exercice précédent. Le périmètre de publication des indicateurs clés de performance sociaux représente ainsi entre 93 % et 100 % des effectifs totaux moyens Groupe au 30 septembre 2023 (cf. Déclaration).
- ▶ EXEL Industries publie les émissions de GES liées aux consommations d'énergie et a par ailleurs réalisé les bilans carbone (scope 1, 2 & 3) pour les sites de AGRIFAC, France Pulvé, HARDI, HOZELOCK, SAMES et TRICOFLEX. Ces activités couvrent 90 % du chiffre d'affaires du Groupe. Toutefois, le Groupe ne dispose pas encore d'objectifs de réduction à moyen et long terme des émissions de Gaz à Effet de Serre.
- ▶ Face aux risques extra-financiers de pollution des sols et de l'air, sur la biodiversité, sur le tassement des sols et sur les restrictions d'usage de l'eau, la Société a récemment formalisé six politiques Groupe mais ne dispose pas à ce stade d'indicateur clé de performance.
- ▶ Face au risque de *Non-respect des droits humains fondamentaux*, EXEL Industries a rédigé une charte éthique Groupe en 2021, mais ne dispose pas d'indicateur clé de performance.
- ▶ Le processus de contrôle des données pourrait être renforcé au niveau sites.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- ▶ de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- ▶ d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ▶ ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ▶ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- ▶ la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- ▶ le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- ▶ la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ▶ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes et se sont déroulés entre octobre et décembre 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions Générale, Gestion des Risques Ressources Humaines et Environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- ▶ nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- ▶ nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;

- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- ▶ nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques les travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- ▶ nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- ▶ pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 17 % et 85 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- ▶ nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 21 décembre 2023



Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats relatifs aux principaux risques)

- ▶ Santé et sécurité au travail
- ▶ Formation et attractivité
- ▶ Charte éthique
- ▶ Code de bonne conduite sur la prévention de la corruption
- ▶ Actions de prévention de la pollution et protection de la biodiversité
- ▶ Empreinte carbone

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

- ▶ Effectif
- ▶ Nombre d'apprentis
- ▶ Nombre de contrats à durée déterminée
- ▶ Turnover
- ▶ Nombre de nouveaux employés

- ▶ Nombre de départs
- ▶ Nombre d'heures travaillées
- ▶ Nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail
- ▶ Nombre de jours d'arrêt causés par des accidents de travail
- ▶ Taux de fréquence
- ▶ Taux de gravité
- ▶ Personnes intérimaires : Nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail
- ▶ Nombre d'heures de formation
- ▶ Consommation d'électricité en kWh
- ▶ Consommation de gaz naturel en kWh HHV
- ▶ Consommation de propane en kWh HHV
- ▶ Consommation de carburant en litres
- ▶ Émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Pourcentage de codes de bonne conduite signés par les employés embauchés en 2021-2022



Réalisation et production

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

EXEL Industries

SIÈGE ADMINISTRATIF

78, Boulevard Malesherbes
75008 Paris
France

SIÈGE SOCIAL

54, rue Marcel Paul
51200 Épernay
France

www.exel-industries.com

